Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Délibération n°2019/004768
Rapport n°6.3 - Commune de Besançon - Quartier Fontaine Ecu - Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial

Commune de Besançon - Quartier Fontaine Ecu - Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial

Rapporteur : Catherine BARTHELET, Conseillère communautaire déléguée
Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 «Requalifications Urbaine »	Montant prévu au budget 2019 : 3 200 755 € Montant de l'opération : 1 244 698 €

Résumé :
Depuis le transfert de compétence PLU au Grand Besançon le 27 mars 2017, le contrat de Projet Urbain Partenarial, rattaché à cette compétence, est transféré de plein droit au Grand Besançon qui l'exécute dans les conditions conclues.
En raison d'un décalage d'un an du calendrier de travaux, un avenant à la convention PUP doit être pris pour modifier le calendrier des appels à contribution par le Grand Besançon auprès de Grand Besançon Habitat.
Initialement conclu entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Habitat, le présent avenant doit être signé par le Grand Besançon.

En 2016, la commune de Besançon s'est engagée au côté de Grand Besançon Habitat dans un processus de rénovation du quartier Fontaine Ecu, suite à la déconstruction d'un ensemble de 270 logements locatifs sociaux.

Cet engagement s'est formalisé dans la cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) approuvé par délibération en date du 28 février 2016, entre la Ville de Besançon, maître d'ouvrage des travaux, et Grand Besançon Habitat, propriétaire du foncier, afin de valider les modalités de prise en charge des équipements publics par Grand Besançon Habitat.

Le PUP de Fontaine Ecu permet l'apport de participations à des équipements publics relevant désormais du champ de compétences du Grand Besançon et rendus nécessaires par l'opération d'aménagement.

Le coût global des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics rendus nécessaires pour assurer une desserte des futures opérations immobilières portées par GBH, et maintenir une liaison entre la rue Fontaine Ecu et la rue de Chaillot, est évalué à 1 244 698€ HT, soit 1 493 638€ TTC.

Ainsi, les travaux d'aménagement concernent la réalisation des réseaux (d'eau et d'assainissement) et la création de liaisons viaires et modes doux entre les rues de Fontaine Ecu et de Chaillot, ainsi que la réalisation d'un parking.

La convention définit notamment les participations financières de chacun au programme d'aménagement des espaces publics, le calendrier de réalisation des travaux et les modalités de paiement de la participation de GBH, comme suit initialement :

Calendrier budgétaire PUP initial

Année	Coût de travaux HT	Part Ville	Part GBH
2016	375 956	300 765	75 191
2017			
2018	476 606	142 982	333 624
2019	100 313	30 094	70 219
2020	251 703	99 422	152 281
2021	40 120	12 035	28 085
TOTAL	1 244 698	585 298	659 400

En raison du décalage d'un an du calendrier de travaux, dû au planning de commercialisation par Grand Besançon Habitat des lots à bâtir d'une part, et du transfert des compétences eau, assainissement et voirie d'autre part, un avenant à la convention PUP doit être pris pour modifier le calendrier des appels à contribution auprès de GBH et la répartition des financements, comme suit :

Calendrier budgétaire PUP actualisé

Année	Coût de travaux HT	Part collectivité	Part GBH
2016	375 956	Ville - 300 765	75 191
2017	Néant		
2018	Néant		
2019	458 568	CAGB - 142 500	332 500
2020	96 652	CAGB - 32 250	84 583
2021	221 443	CAGB - 93 333	140 000
2022	92 079	CAGB - 16 450	27 126
TOTAL	1 244 698	Ville – 300 765 CAGB – 284 533	659 400

Depuis le transfert de compétence PLU au Grand Besançon le 27 mars 2017, le contrat PUP, rattaché à cette compétence, est transféré de plein droit au Grand Besançon qui l'exécute dans les conditions conclues. La CAGB se substituant à la Ville, le Grand Besançon a désormais la charge de la réalisation des équipements publics et de l'appel des participations de GBH.

Mme K. ROCHDI et M. P. CURIE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial annexé au présent rapport.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 2